

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 2.200 fr. ; ÉTRANGER : 4.000 fr.

(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
31, QUAI VOLTAIRE, PARIS-7

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 20 FRANCS

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1^{re} Législature

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1959

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 9^e SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 28 Janvier 1959.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 179).
MM. Rochet, Petit, Royer, Lebas, David, Weber, le président.
Contestation de M. Leenhardt: rejet, au scrutin, et adoption du procès-verbal.
2. — Nomination d'un membre de la commission des affaires étrangères (p. 181).
MM. Marie, le président.
Scrutin.
Suspension et reprise de la séance.
Proclamation du résultat du scrutin.
3. — Nomination de cinq membres de la commission de la défense nationale et des forces armées. — Ouverture du scrutin (p. 182).
Scrutin.
4. — Ordre du jour (p. 182).

PRESIDENCE DE M. JACQUES FOURCADE,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures et demie.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du mardi 27 janvier a été affiché et distribué.
Il n'y a pas d'observation ?...

* (11.)

M. Waldeck Rochet. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Waldeck Rochet, sur le procès-verbal.

M. Waldeck Rochet. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je demande la parole sur le procès-verbal afin de présenter deux observations.

La première est relative à l'élection qui s'est déroulée hier pour désigner les membres de trois commissions. A ce propos, nous constatons que dans ces trois commissions ne figure aucun candidat communiste.

Une voix. Heureusement!

M. Waldeck Rochet. La volonté est donc très nette...

Sur plusieurs bancs. Oui, très nette.

M. Waldeck Rochet. ...dans cette Assemblée d'éliminer systématiquement de toutes les commissions les élus communistes (*Oui! oui!*) qui représentent cependant quatre millions d'électeurs. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Pour protester contre de telles méthodes qui portent atteinte aux droits mêmes du suffrage universel, nous voterons contre le procès-verbal.

Pour les quatre commissions qui restent à mettre en place, nous ne participerons pas...

Une voix. Bravo!

M. Waldeck Rochet. ...à la caricature d'élection qui va avoir lieu, puisque ces élections ne servent qu'à couvrir un choix qui a été fait d'avance.

Pour ces commissions, comme pour les autres, nous porterons le débat devant le pays, devant la classe ouvrière et le peuple. (Applaudissements sur divers bancs.)

Ma deuxième observation, beaucoup plus brève, a trait à la répartition des groupes dans cette enceinte.

Nous voterons contre la répartition qui a été décidée...

Une voix. Vous ne voulez pas siéger à l'extrême gauche ? (Sourires.)

M. Waldeck Rochet. ...parce que nous considérons que la place de l'U. N. R. est à droite et non à gauche. (Mouvements divers. — Applaudissements sur quelques bancs.)

Une voix. La vôtre est à Moscou !

M. Waldeck Rochet. Pour souligner que la place de l'U. N. R. est à droite, il me suffira de rappeler que les députés qui en font partie ont voté unanimement pour les mesures financières antisociales et profondément réactionnaires prises par le Gouvernement...

Voix nombreuses. Quand ?

M. Waldeck Rochet. ...sur le conseil des représentants des banques et des monopoles capitalistes, en accordant la confiance au Gouvernement.

Nous exprimerons notre opposition en votant contre le procès-verbal. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. le président. La parole est à M. Claudius-Petit.

M. Eugène Claudius-Petit. Monsieur le président, ce n'est pas sur le procès-verbal que j'interviendrai, mais sur la répartition des places dans l'hémicycle.

M. le président. Je rappelle qu'à la suite de l'intervention faite hier par M. Leenhardt, il a été convenu que la contestation de la décision relative aux places dans l'hémicycle serait mise aux voix sous la forme d'une contestation du procès-verbal.

C'est pourquoi je vous redonne la parole, monsieur Claudius-Petit.

M. Eugène Claudius-Petit. Monsieur le président, je ne voudrais absolument pas donner au problème de la répartition des places dans l'hémicycle une dimension qu'il ne doit point avoir. Aussi bien les groupes de l'Assemblée, tout au moins ceux qui en forment la très grande majorité, ont-ils surabondamment exposé cette opinion que la gauche et la droite étaient bien difficiles à déterminer. Nous aurions donc pu croire qu'une distribution rigoureusement technique tenant compte d'un système ou d'un autre, présiderait au choix des emplacements réservés aux différents groupes ou formations.

En réalité, les choses ne se sont pas passées tout à fait de cette manière puisque la localisation de certains groupes ou formations a été fixée par ceux qui disposent de la majorité, selon des mobiles strictement politiques.

Je n'insisterai pas davantage sur cet aspect du problème. Je me bornerai à ajouter ceci : lorsqu'on nous a présenté, hier, une proposition qui n'a d'ailleurs pas reçu notre agrément et qui, de par sa forme même, ne pouvait nous convenir ou convenir à ceux d'entre nous qui essaient de trouver des raisons à chacun de leurs actes, nous avons cependant retenu qu'une certaine disposition nous était soumise. Or, la disposition affichée dans les couloirs ne correspond même pas à celle qui nous a été proposée hier dans le bureau de M. le président. Dans ces conditions, n'est-il pas possible, au moins pour la commodité de circulation des membres de certains groupes, de revenir à la disposition qui avait été présentée, ce qui modifierait quelque peu le plan affichée dans les couloirs ?

Cela dit, nous n'avons évidemment pas à approuver ce que nous n'approuvons pas, mais il serait assez normal, je crois, de revenir pour le moins aux propositions faites hier.

Plusieurs voix. Au vote !

M. le président. La parole est à M. Royer.

M. Jean Royer. Je suis un isolé. Je veux dire simplement et brièvement que je n'approuve pas le mode de répartition des députés dans l'hémicycle qui nous est proposé.

D'abord, je demande pourquoi une discrimination a été établie entre les isolés, en groupant un certain nombre d'entre eux dans les travées supérieures du centre et les autres dans les travées supérieures de l'extrême droite.

Je pense qu'il n'est pas question, ici, d'opposer l'U. N. R. aux autres partis, les partis aux isolés, les anciens aux nouveaux. Nous sommes tous, avant tout, des représentants du peuple de France. Nous voulons envoyer au cimetière les vieux rites,

les vieilles distinctions. Nous voulons tous rendre au Parlement son prestige. Pour cela, chacun doit avoir la place qui lui revient.

Voix nombreuses. Laquelle ? (Sourires.)

M. Jean Royer. J'admets que vous imposiez une place aux isolés, mais qu'ils soient rapprochés les uns des autres et qu'on n'ait pas l'air de vouloir établir entre eux une discrimination.

Par conséquent, je demande que l'on revienne, soit dans le cadre de la distinction entre la gauche et la droite, soit en dehors de ce cadre traditionnel, la répartition des places dans l'hémicycle.

Je serais heureux que l'on n'introduise pas un système étranger du type israélien ou même du type anglais. Nous sommes capables en France de découvrir notre propre système. Si l'on veut rester dans le cadre de la tradition, que l'on opère le découpage traditionnel et que l'on tire au sort la place des groupes dans l'hémicycle.

M. le président. La parole est à M. Lebas.

M. Edouard Lebas. Mon intervention sera brève et rejoindra celle de M. Royer.

M. André Marie a demandé hier quelque clarté avant le vote. En ce qui me concerne, je voudrais savoir pourquoi les isolés du centre républicain, placés au centre comme il est normal, ont été séparés d'autres isolés de même tendance démocratique et placés à l'extrême droite. C'est la seule précision que je demande aux responsables de cette répartition.

M. le président. Cette clarté ne pourra vous être apportée que par le vote que vous allez émettre et auquel je vais vous convier.

M. Jean-Paul David. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul David.

M. Jean-Paul David. Monsieur le président, le problème est plus sérieux que vous ne semblez le souligner. (Mouvements divers.)

Je m'excuse de l'indiquer.

Nous avons longuement discuté, avec M. le président de l'Assemblée nationale, du problème de la répartition des places dans l'hémicycle. Lors d'une première discussion, nous avons envisagé également la possibilité de baptiser provisoirement « formations administratives » certaines formations.

Je reconnais que la majorité des groupes politiques a accepté ou toléré les formations administratives. Mais il était indiqué, en même temps, d'une part, que leur existence était provisoire et, d'autre part, qu'elle ne leur conférerait pas des droits égaux à ceux des groupes politiques, sauf jusqu'au mois de juin.

Aujourd'hui, on nous invite à faire un choix politique qui établit une discrimination, non seulement entre les groupes politiques et les formations administratives, mais entre les isolés.

Je comprends très bien que les parlementaires qui ont déjà fait un choix politique discutent, dès aujourd'hui, de leur place dans l'hémicycle, dans la mesure où ils considèrent ce système comme une nouveauté, mais que des parlementaires qui n'ont pas encore fait de choix politique puissent se trouver placés les uns à gauche, les autres au centre gauche, d'autres au centre droit, d'autres à droite, certains en haut, d'autres en bas, je ne le comprends pas. Or, ceux-ci dépassent présentement la centaine.

Tous nos collègues, monsieur le président, n'ont pas assisté aux discussions de la conférence qui a étudié le projet de règlement. A ce moment, il a été bien entendu que certains possédaient des droits et que d'autres ne jouiraient pas des mêmes droits.

A partir du moment où l'on impose un choix politique à un certain nombre d'élus sans les avoir consultés, il faudra prévoir dans le prochain règlement, pour chaque député, la reconnaissance de ses droits politiques, même s'il est isolé. Je tiens à le préciser.

On nous a dit que si nous n'étions pas au moins trente nous n'avions pas le droit de former un groupe ni d'exprimer certains désirs, mais du moment qu'on impose un choix politique à des isolés ou à des formations administratives, il sera normal que le prochain règlement reconnaisse tous ces isolés, si l'Assemblée approuve le choix fait aujourd'hui, les droits qu'on leur a contestés lorsqu'il a été discuté du règlement avec M. le président de l'Assemblée nationale.

C'est simplement pour prendre date que je présente ces observations.

M. le président. Je vous donne acte de cette prise de date.

M. Pierre Weber. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Weber.

M. Pierre Weber. Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais brièvement faire allusion à ma première intervention en exprimant sincèrement mes impressions; ce faisant, je pense traduire non seulement le fond de ma pensée, mais aussi celle de mes jeunes collègues qui n'osent peut-être pas l'exprimer. Eux et moi, nous éprouvons un sentiment de demi-déception, pour ne pas dire plus, en constatant que sous le signe d'un renouveau, d'un nouveau système, nous retrouvons les méthodes d'un régime dont nous avons critiqué les vices. *(Applaudissements.)*

Au sein de cette Assemblée, nous avons certes tous le droit de penser suivant notre conscience; mais nous n'avons pas que des droits. Nous avons surtout et essentiellement un devoir commun: travailler — je dis travailler dans l'intérêt du pays et non être les complices du discrédit dont a été victime le Parlement, ces années dernières.

Or, depuis hier, qu'avons-nous fait? Nous nous épulons, nous perdons notre temps à émettre des votes désespérément longs, même lorsqu'il n'y a qu'un candidat pour un poste... Où est l'intérêt du pays?

M. Fernand Grenier. C'est votre système. L'Assemblée a perdu quatre heures hier après-midi pour écarter un communiste d'une commission. Voilà le renouveau!

Démagogues! *(Exclamations.)*

M. Pierre Weber. Il est ce matin question de la répartition de nos places dans cet hémicycle... question mineure, sujet sur lequel, au lieu de batailler, nous aurions pu, aisément me semble-t-il, montrer au pays notre désir de changement. Or, on nous propose un système qui reconduit et même aggrave le précédent. C'est une mauvaise méthode. *(Interruptions.)*

Plusieurs voix. Tribune!

M. Pierre Weber. Vous m'entendez, si vous avez la sagesse de m'écouter.

Je souhaite, monsieur le président, que dans le calme et le désir de bien faire nous trouvions une solution qui montre au pays notre recherche sincère de faire mieux que sous le régime précédent. *(Nouvelles interruptions.)*

M. le président. J'invite l'Assemblée à écouter l'orateur, auquel je demande de conclure.

M. Jean Durieux. Le pays comprendra qu'il soit bref!

M. Pierre Weber. En guise de conclusion, j'évoquerai volontiers la déclaration que j'ai faite hier soir à la télévision M. le président de l'Assemblée nationale. Il exprimait son souci et son désir de voir notre Assemblée faire du mieux et du nouveau. Ce souci, nous devons le partager et, à ce titre, je pense que nous devons avant tout modifier les méthodes de travail de l'Assemblée. *(Interruptions.)*

Un règlement est certes nécessaire; je pense qu'il ne doit pas être considéré comme un ensemble de barrières restrictives à notre action, mais, au contraire, comme un ensemble de mesures que nous devons respecter dans le sujet et utiliser pour le meilleur travail possible dans l'intérêt commun. *(Interruptions.)*

M. le président. Vous vous écarterez du sujet et je vous prie de conclure.

M. Pierre Weber. Ma conclusion sera brève. Je souhaite vivement avoir moins souvent l'occasion d'éprouver ici des sentiments de déception. Sachons tous nous imprégner de la notion de nos responsabilités et de l'espoir que le pays a mis dans le nouveau régime à la vie duquel nous sommes appelés à participer. *(Applaudissements et mouvements divers.)*

M. le président. Notre collègue vient d'évoquer la notion de devoir. Celui de l'Assemblée me semble être, maintenant, de passer au vote.

La contestation de M. Leenhardt a trait à la répartition des places dans l'hémicycle.

Les adversaires de cette répartition devront voter pour la prise en considération de la contestation de M. Leenhardt, c'est-à-dire déposer dans l'urne un bulletin blanc; les autres déposeront un bulletin bleu et, selon le nouveau règlement, ceux qui désirent s'abstenir déposeront un bulletin rouge.

M. Robert Sautanger. Comment voterons-nous sur le procès-verbal?

M. le président. Il s'agit d'une contestation sur le procès-verbal. C'est sur la prise en considération de cette contestation que l'Assemblée doit être d'abord consultée.

Il va être procédé au vote par scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble des locaux du Palais et sera ouvert dans cinq minutes.

M. le président. Je prie M.M. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

Huissiers, veuillez recueillir les votes.

(Les votes sont recueillis.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

(M.M. les secrétaires font le dépouillement des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de suffrages exprimés.....	399
Majorité absolue.....	200
Pour l'adoption.....	102
Contre	297

L'Assemblée nationale n'a pas pris en considération la contestation.

Il n'y a pas d'autre observation sur le procès-verbal?...

La contestation de M. Leenhardt n'ayant pas été prise en considération, le procès-verbal est, en conséquence, adopté.

— 2 —

NOMINATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES

M. le président. L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination d'un membre de la commission des affaires étrangères.

M. André Marie. Monsieur le président, je crois que l'Assemblée doit procéder à plusieurs scrutins dans la matinée.

M. le président. Parfaitement.

M. André Marie. Ne pensez-vous pas, monsieur le président, qu'au lieu de passer, comme hier, une journée entière à des scrutins, il serait préférable, comme nous l'avons fait depuis la constitution de ce parlement, d'émettre un vote dans un salon voisin pendant qu'un autre vote se ferait à la tribune? *(Nombreux applaudissements.)*

M. le président. Mon cher collègue, votre suggestion pour si séduisante qu'elle soit, ne saurait être retenue. Rien n'interdit, en effet, à celui d'entre vous qui n'aurait pas été élu à la commission des affaires étrangères de faire acte de candidature à celle de la défense nationale.

Je pense, d'ailleurs, que le dépouillement du scrutin pour une seule place devrait être très rapide.

En toute hypothèse, comme je ne veux frustrer aucun de nos collègues de ses droits légitimes, je dois, pour ouvrir le second, attendre le résultat du premier vote.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre U.)

M. le président. Le scrutin va être annoncé dans le Palais et sera ouvert dans cinq minutes.

Je prie M.M. les députés de bien vouloir retirer leur bulletin de vote dans les salles voisines.

M. le président. J'invite nos collègues à ne venir déposer leur bulletin dans l'urne qu'à l'appel de leur nom.

Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à onze heures.

Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel a lieu. — Le scrutin est ouvert à dix heures quinze minutes.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

(Le scrutin est clos à onze heures.)

M. le président. J'invite MM. les secrétaires à se retirer dans la salle du pointage pour procéder au dépouillement des bulletins qui vont y être portés.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

La séance va être suspendue pendant le dépouillement du scrutin.

(La séance, suspendue à onze heures, est reprise à onze heures vingt minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour la nomination d'un membre de la commission des affaires étrangères:

Nombre des votants.....	471
Bulletins blancs ou nuls	36
Suffrages exprimés	435
Majorité absolue	218

Ont obtenu :

M. Georges Bidault 434 suffrages. (Applaudissements.)
M. Billoux 1 —

M. Georges Bidault ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je le proclame membre de la commission des affaires étrangères. (Applaudissements.)

— 3 —

NOMINATION DE CINQ MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

Ouverture du scrutin.

M. le président. L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination de cinq membres de la commission de la défense nationale et des forces armées.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre U.)

M. le président. Le scrutin va être annoncé dans le Palais et sera ouvert dans cinq minutes.

Je prie MM. les députés de bien vouloir retirer leur bulletin de vote dans les salles voisines.

M. le président. J'invite nos collègues à ne venir déposer leur bulletin dans l'urne qu'à l'appel de leur nom.

Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à douze heures dix minutes.

Huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel a lieu. — Le scrutin est ouvert à onze heures vingt-cinq minutes.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Le scrutin est clos à douze heures dix minutes.)

M. le président. J'invite MM. les secrétaires à se retirer dans la salle du pointage pour procéder au dépouillement des bulletins qui vont y être portés.

Le résultat du scrutin sera proclamé à quinze heures.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, deuxième séance publique :

Proclamation du résultat du scrutin pour la nomination de cinq membres de la commission de la défense nationale et des forces armées.

Scrutin pour la nomination de neuf membres de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Scrutin pour la nomination de quatre membres de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures dix minutes.)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
René Masson.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

1^{re} séance du mercredi 28 janvier 1959.

SCRUTIN (N° 8)

Sur la prise en considération de la contestation du procès-verbal.
(Place des groupes et formations dans l'hémicycle.)

Nombre de suffrages exprimés..... 395

Majorité absolue..... 198

Pour l'adoption..... 104

Contre 291

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM. Ballanger (Robert). Baudis. Bayou (Raoul). Béchar (Paul). Billères. Billoux. Boisdé (Raymond). Bourdellès. Bourgeois (Pierre). Boulard. Brocas. Cance. Calayée. Caudron. Cermolacce. Chandernagor. Charvet. Chauvet. Chibi (Abdelbaki). Cöllomb. Colonna (Henri). Colonna d'Anfrani. Conte (Arthur). Dalanzy. Darchicourt. Darras. David (Jean-Paul). Dellomb. Debray. Dejean. Denvers. Deschizesux. Desouches. Dieras. Douzans. Duchâteau.	Dumortier. Durroux. Ebrard (Guy). Evrard (Lust). Forest. Fraisinet. Gallard (Félix). Gauthier. Gernez. Grenier (Fernand). Haigouët (du). Hannin. Henillard. Jaffon, Jura. Japlot. Jouault. Juskiewenski. Larue (Tony). Lebas. Le Duc (Jean). Leenhardt (Francis). Lefèvre d'Ormesson. Legaret. Lejeune (Max). Le Montagner. Le Pen. Lolive. Lombard. Longueueux. Marie (André). Marquaire. Mayer (Félix). Mazurier. Mieras. Mercler. Mollel (Guy).	Monnerville (Pierre). Montagne (Rémy). Montalat. Montel (Eugène). Montesquieu (de). Moulessehou (Abbès). Muller. Niles. Padovani. Palmero. Paquet. Pavin. Pétil (Eugène-Claudius). Pic. Pierrebou (de). Pillet. Pleven (René). Poignant. Prival (Charles). Privet. Rochel (Waldeck). Roels. Royer. Saadi (Ali). Thomas. Thorez (Maurice). Vais (Francis). Var. Véry (Emmanuel). Villon (Pierre). Vallquin. Weber. Widenlocher.
---	---	--

Ont voté contre :

MM. Abdesselam. Agha-Mir. Aillères (d'). Alberti Sorel (Jean). Al-Sid-Eoubakeur. Anthoinoz. Arnulf. Arrighi (Pascal). Azem (Ouall). Baouya. Barboucha (Mohamed). Battesti. Baylot. Bayrou. Becker. Becue. Bégouin (André). Bégué. Benekadi (Benalla). Benhacine (Abdelmadjid). Benssedick Cheikh.	Bergasse. Bernasconi. Berrouafne (Djelloul). Besson (Robert). Bettencourt. Biaggi. Bidault (Georges). Eignon. Bisson. Bolniviars. Boru. Boscary-Monsservin. Boscher. Bosson. Mlle Bouabssa (Kheira). Boualam (Saïd). Bouchet. Bouder. Boué (Mohamed). Boudjedir (Hachimi). Bouhadjera (Belafid). Bouhet. Boulin.	Bourgeois (Georges). Bourgoin. Bourgund. Bourne. Bourriquet. Boutalbi (Armed). Bricc. Bricout. Briot. Brucelle. Brugerolle. Buron (Gilbert). Caohat. Caillmer. Calméjane. Camino. Canal. Carous. Carier. Carville (de). Cataillaud. Cathala. Chamant.
--	--	---

Chapalain.
Chareyre.
Charé.
Charret.
Chatenay.
Chavanne.
Chazelle.
Cheikh (Mohamed Sadi).
Chopin.
Clément.
Clerget.
Clermontel.
Colinet.
Collette.
Comte-Offenbach.
Coumaros.
Crucis.
Dalbos.
Damelte.
Danilo.
Degraeve.
Deischenal.
Delaporte.
Delbecque.
Deliaune.
Denis (Ernest).
Derameh (Mustapha).
Deshors.
Mme Devaud (Marcelle).
Doviq.
Diet.
Dixmier.
DjeLbour (Ahmed).
Djouli (Mohamed).
Doublet.
Dreyfous-Ducens.
Drouot-L'Hermine.
Duchesne.
Duffot.
Dufour.
Dumas.
Durbet.
Dusseaux.
Duterne.
Duvillard.
Escudier.
Fabre (Henri).
Falala.
Fanton.
Faulquier.
Fijitot.
Fouques-Duparc.
François-Vaentin.
Fry.
Fulchiron.
Gahlam Makhlouf.
Garnier.
Garraud.
Godefroy.
Godonnaeche.
Grona (de).
Grandmaison (de).
Grasset (Yvon).
Grasset-Morel.
Grussenmeyer.
Guettat Ail.
GuiPain.
Guillon.
Guillon (Antoine).
Habib-Deloncle.
Hassoni (Noureddine).
Hauret.
Hoguel.
Hostache.

Ihaddaden (Mohamed).
Ioulalain (Achéne).
Jacquet (Michel).
Jacz.
Jacon.
Jamot.
Jarrot.
Jouhannau.
Joxon.
Kaddari (Ejillali).
Kaouah (Mourad).
Mme Khebtani (Robiha).
Khorst (Sadok).
Lacaze.
La Combe.
Lafont.
Lagarllarda.
Lahné (Jean).
Lalle.
Lapcyrusse.
Laradji (Mohamed).
Laudrin, Morbihan.
Laurin, Var.
Lauriol.
Lavigne.
Le Saul de la Morl nière.
Lecocq.
Le Douarec.
Legendre.
Legroux.
Lemaire.
Lepidi.
Le Tac.
Le Theula.
Liogier.
Liquard.
Lopez.
Luchanl.
Lurie.
Mailhot.
Mainguy.
Malbrant.
Malène (de la).
Matleim (All).
Malleville.
Marçais.
Marcenot.
Märchettl.
Maridet.
Mlle Martinache.
Maziol.
Mazo.
Messaoudi.
Mirguet.
Missoffe.
Moatti.
Mocquiaux.
Mollinet.
Mondon.
Montagne (Max).
Moras.
Mortisse.
Motta.
Moulin.
Nader.
Neuwirih.
Noiret.
Nou.
Nungesser.
Orriou.
Palewski (Jean-Paul).
Pasquini.
Peretti.
Perrin (François).
Perrin (Joseph).

Peyrefitte.
Peyret.
Peytel.
Pezé.
Piana.
Pinoleau.
Pinvidic.
Plazanet.
Portolano.
Poupiquet (de).
Poutier.
Profichet.
Puech-Sanson.
Quinson.
Radius.
Raphaël-Leygues.
Renouard.
Renucci.
Rey.
Reynaud (Paul).
Ribière (René).
Richards.
Rilpèrt.
Rivain.
Robichon.
Roche-Defrance.
Rombeaut.
Roques.
Roulland.
Rousseau.
Roux.
Ruais.
Sablé.
Sagétie.
Sahnouni (Abrahim).
Soldi (Berrezoug).
Sainte-Marie (de).
Salado.
Sallenave.
Sallard du Rivault.
Sammarelli.
Sangler.
Sanson.
Santoni.
Sarazin.
Sicard.
Sid Cara Chérif.
Souchal.
Sourbet.
Tallinger (Jean).
Tebib (Abdallah).
Terrenoire.
Thomazo.
Thorallier.
Tomasini.
Tourat.
Toultain.
Trémollet de Villers.
Turc (Jean).
Velabrégue.
Valentin (Jean).
van der Meersch.
Vanler.
Vayron (Philippe).
Védroux.
Viallet.
Vidal.
Vignau.
Vinciguerra.
Vitel (Jean).
Viltter (Pierre).
Volsin.
Wagner.
Waller (René).
Zeghouf (Mohamed).
Ziller.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Albrand.
Alduy.
Apthy.
Arabi el Gonl.
Aubame.
Beauguille (André).
Bedrejine (Mohamed).
Bekri (Mohamed).
Bénard (François).
Bénard (Jean).
Bénouville (de).
Bérard.
Bin.
Boroum (Barema Kissorou).
Boganda.
Boni (Nazi).
Bonnet (Georges).
Borocco.
Roulsane (Mohamed).
Brogie (de).
Buot (Henri).
Bur'ol.
Cailaud.
Cassagne.
Césaire.
Clamens.
Condât-Mahaman.
Conombo.
Coulon.
Courant (Pierre).
Crouan.
Dassault (Marcel).
Mme Delabie.
Delesalle.
Deyzè.
Dir (Mamadou).
Dlcko (Hammedoun).
Mlle Dienech.
Diori (Hamanl).

Dronne.
Dubuis.
Ducos.
Duveau.
Ehm.
Faure (Maurice).
Félix-Tchicaya.
Ferri (Pierre).
Fouillard.
Frédéric-Dupont.
Gamel.
Gavnl.
Grenier (Jean-Marie).
Gréverie.
Guissou (Henri).
Guthmuller.
Hénaull.
Hersant.
Jacquet (Marc).
Jarrosson.
Junot.
Karcher.
Keita (Modibo).
Kerveguen (de).
Kir.
Labbé.
Lacroix.
Lambert.
Leduc (René).
Le Guen.
Lenormand (Maurice).
Le Roy Ladurie.
Lisette.
Longuet.
Lux.
Maga (Hubert).
Mahanoud Harbl.
Mahias.
Maloum (Haïd).
Marcellin.
Meck.

Mekki (Bezzeghoud).
Mignol.
Miriol.
Moore.
Morel.
Oopa Pouvanaa.
Ouedraogo Fango.
Mme Palonôtre (Jacqueline).
Perrot.
Pflimlin.
Picard.
Poudevigne.
Quentier.
Rakotoveloa.
Regaudie.
Réthore.
Rozière.
Savary.
Schafiner.
Schmitt (René).
Schmittlein.
Seitlinger.
Senghor.
Sesmalsons (de).
Sid el-Mokhtar.
Simonnet.
Sissoko Fily Dabo.
Tardieu.
Teissieire.
Terré.
Trébosc.
Trellu.
Tsiranana.
Turroques.
Vaschetti.
Villeneuve (de).
Weinman.
Yrissou.

Ont délégué leur droit de vote

(Application de l'ordonnance n° 58-1006 du 7 novembre 1958.)

MM. Khorst à M. Azem (Ouol).
Lauriol à M. Marçais.
Var à M. Montalat.
Véry à M. Chandernagor.
Terre à M. Mondon.
Thorez (Maurice) à M. Waldeck Rochet.
Charpentier à M. Gabelle.
Rivière à M. Dorey.
Dubuis à M. Bosson.
Santoni à M. Semmarcelli.
Vais à M. Montel (Eugène).
Trébosc à M. Boscary-Monsservin.
Raymond-Clergue à M. Coste-Floret.
Le Roy Ladurie à M. Marcellin.

N'ont pas pris part au vote

(Application de l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 58-1009 du 17 novembre 1958.)

MM.
Buron (Robert).
Cornu-Gentile.
Fontanel.
Giscard d'Estaing.
Houphouët-Boigny.
Jacquiol.
Lacourt.
Maurice-Bokanowski.
Pinay.
Mlle Sid Cara (Nefissa).
Soustelle.
Triboulet.

N'ont pas pris part au vote :

M. Jacques Chaban-DeLMas, président de l'Assemblée nationale, et M. Jacques Fourcade qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de suffrages exprimés..... 379
Majorité absolue..... 200
Pour l'adoption..... 102
Contre 297

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
Allot.
Mme Ayme de la Che vrolière.
Barrot (Noël).
Belahed (Slimane).
Bendjelida (All).
Benhabib (Kheïli).
Bonnet (Christian).
Bouilliot.
Brécherd.
Cassez.
Carnau.
Chapuis.
Charpentier.
Commey.
Coste-Floret (Paul).

Condray.
Delrez.
Denis (Bertrand).
Devemy.
Diligent.
Dolez.
Domenech.
Dorey.
Duthell.
Féron (Jacques).
Fouchier.
Fourmond.
Fréville.
Gabelle (Pierre).
Halhou.
Ihuet.
Kuntz.

Laurent.
Marotte.
Méchaignerie.
Michaud (Louis).
Moynet.
Orvoën.
Pécastaing.
Philippe.
Pigeot.
Rault.
Raymond-Clergue.
Rieunaud.
Rivière (Joseph).
Schuman (Robert).
Schumann (Maurice).
Salgot.
Thibault (Edouard).